2022

Collectif
Associatif
du Bassin
Alésien



RAPPORT D'ACTIVITE ET FINANCIER

Sommaire

I.	Elėi	ments de contexte	4
	1.	Le service : moyens et organisation du travail	4
	2.	Le territoire d'intervention du SAVS et données statistiques sur la population	7
	3.	a. Les chantiers en lien avec l'organisation	
	4.	L'expression des usagers et l'information sur leurs droits	10
	5.	a. Poursuite du partenariat avec la Médiathèque d'Alès	10 11 11
II.	Pub	olic et activité en 2022	12
	1.	Données générales sur l'activité du SAVS	
	2.	Données sur le public accompagné au SAVS en 2022	
	3.	Données sur l'activité du SAVA	17
	4.	Données sur l'activité du SAM	22
	5.	Données sur le public accompagné au SAVS en 2022	33
III.	Rap	pport financier et budgétaire	36
	1.	a. Données sociales de l'association	
	2.	Les Charges a. Charges du personnel salarié b. Autres charges relatives au groupe II c. Autres charges d'exploitation	37 37
	3.	Les produits de la tarification	38
	4.	Les investissements	38
	5.	La synthèse du résultat	38 39

Préambule

Après deux années de crise sanitaire, l'année 2022 a relancé la dynamique des activités d'accompagnement du CABA.

Le développement de notre action partenariale demeure un objectif important. Les actions d'inclusion auprès des acteurs de la vie culturelle de notre territoire se sont diversifiées et poursuivies auprès des partenaires historiques et nouveaux. Le rapprochement envers les structures de travail protégé conforte notre politique d'accompagnement et tente de réduire les ruptures de parcours.

Fort de notre expérience dans l'accompagnement ambulatoire de ces publics fragiles, le CABA reste un acteur incontournable du territoire gardois. Son offre de services s'étaye au fil des rencontres avec les personnes en situation de tout handicap. La demande exponentielle de ces personnes fragilise notre capacité d'accueil. Cette demande croissante nous a contraint encore à ralentir l'admission des nouvelles demandes. Les ressources RH de notre organisation associées à l'étroitesse de nos locaux inhibent fortement le développement de nos activités et nous conduit à limiter les accompagnements afin d'assurer une qualité de service auprès des personnes accompagnées.

Pour autant, l'année 2022 fera date dans l'histoire de notre association. Le 5 septembre 2023, un nouveau dispositif du SAMSAH a démarré : le SAMSAH TSA. Rapidement l'équipe composée d'une AES, d'une ES et d'une psychologue a accompagné 7 personnes au cours de ce dernier trimestre 2022, dans un local dédié à ce service situé en plein centre-ville.

En 2023, le CABA recevra le cabinet Else consultants dans le cadre de l'évaluation qualité. Afin de répondre au nouveau référentiel de la Haute Autorité de Santé, dès le mois de novembre 2022, nous avons commencé un travail de préparation avec l'aide d'un cabinet conseil, A 3D consulting. Ce travail d'amélioration de la qualité se poursuivra jusqu'au mois de juin, date de la visite des évaluateurs qualité. Suite au rapport qualité de cet audit, nous engagerons dans les années à venir un plan d'amélioration de la qualité.

Le CABA garde pour objectif d'acquérir un local qui puisse répondre aux exigences d'accompagnement et d'accessibilité pour les usagers. L'année 2023 doit être l'année de signature de notre CPOM.

La clôture des comptes pour l'année 2022 a été validée par notre cabinet d'expertise comptable Axiome et soumis au vote lors du Conseil d'Administration du 25 avril 2023.

Nous vous souhaitons bonne lecture de ce rapport d'activité 2022.

I. Eléments de contexte

ORGANISME GESTIONNAIRE

COLLECTIF ASSOCIATIF DU BASSIN ALESIEN - CABA

55 GRAND RUE JEAN MOULIN - 30100 ALES Tel : 04 66 54 00 33

Courriel: bruno.dagron@caba.asso.fr/secretariat@caba.asso.fr

Site Internet: www.caba.asso.fr

Président du Conseil d'Administration: Christian Evesque

Personne ayant qualité pour représenter le Service : Bruno DAGRON, directeur.

Services gérés:

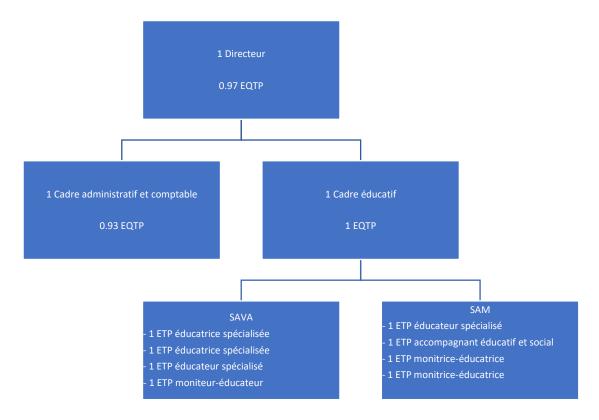
- Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (dispositif SAVA Service d'Accompagnement Vers l'Autonomie) et dispositif SAM (Service d'Activités et de Médiation). Financement Conseil Départemental.
- Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés Psychiques. Financement Agence Régionale de Santé et Conseil Départemental.
 - → Avis favorable du CROSMS en date du 15 mai 2006
 - → Arrêté N°2006/DSOL/210 signé du président du Conseil Départemental en date du 12 juillet 2006 portant autorisation d'intégration dans un SAVS les dispositifs SAVA et SAM.

Les orientations stratégiques du SAVS s'appuient sur :

- Un accompagnement global des bénéficiaires
- Un développement de toutes les formes d'inclusion sociale
- Une politique de prévention et de promotion de la santé des personnes en lien avec le service SAMSAH du CABA.

1. Le service : moyens et organisation du travail

Le SAVS du bassin alésien comprend deux dispositifs: le SAVA et le SAM qui proposent un accompagnement global des personnes en situation de handicap au travers d'une prise en charge individuelle et/ou collective. Chaque dispositif bénéficie d'un personnel éducatif dédié, composé d'accompagnant éducatif et social, moniteur(trice)-éducateur(trice) ou éducateur(trice) spécialisé(e) représentant 10,90 ETP. Un cadre éducatif a en charge la gestion et le suivi de l'activité éducative. Enfin, un cadre administratif et comptable et la direction complètent les effectifs dédiés au service. Au cours des mois de novembre et décembre 2020, le recrutement d'une monitrice éducatrice en CDD est venu renforcer l'équipe du SAVA, permettant une plus grande souplesse et une plus grande efficience dans l'accompagnement des personnes lors des permanences accueil en période sanitaire.



L'organisation du travail au sein du SAVS se décline pour le personnel éducatif en :

- accompagnement éducatif en présence ou non des usagers
- réunions internes et externes
- appui individuel
- formation

L'accompagnement éducatif:

Il comprend l'ensemble des actes professionnels réalisés au bénéfice des personnes dans le cadre de permanences-accueil ou de parcours d'accompagnement plus structurés que ce soit par le biais de modalités d'accompagnement individuel ou collectif. Cela inclut également les démarches réalisées auprès de différents partenaires en lien avec les situations des usagers.

<u>Les réunions internes</u>:

Des temps d'échanges au travers de réunions visent à fluidifier les informations utiles pour le fonctionnement de l'organisation et apporter plus d'efficience dans l'accompagnement des personnes. Elles sont étayées par la mise en place d'un cloud partagé entre chaque service.

Type de réunion	Objet	Fréquence/ durée	Participants	Pilote
Réunion institutionnelle	Organe d'information et de communication sur le fonctionnement des services, des projets et veille législative, nouveautés du secteur.	Une fois par mois	Ensemble des salariés	Directeur
Réunion cadres	Point sur les situations complexes, de l'évolution législatives et des projets à venir Organisation, prépa réunion institutionnelle	Une fois par trimestre	CSE Psychologues Psychiatre	Directeur
Réunion équipe SAVA	Examen des nouvelles demandes. Point sur des situations.	Hebdomadaire	Equipe SAVA	CSE
Réunion équipe SAM	Examen des nouvelles demandes. Point sur des situations. Activités	Hebdomadaire	Equipe SAM	CSE
Réunion équipe SAMSAH	Examen des nouvelles demandes. Point sur des situations.	Hebdomadaire	Equipe SAMSAH	CSE
Réunion équipe SAVS (SAVA+SAM)	Point sur les situations communes.	Tous les 15 jours	Equipe SAVA/SAM	CSE
Réunion équipe SAVS+SAMSAH	Point sur les situations communes.	1/trimestre	Equipe SAVS/SAMSA H	CSE
Analyse Pratiques	Travail sur les pratiques professionnelles	10 séances/an	CABA	Intervenant extérieur

- ✓ <u>Les réunions de service</u> : d'une durée de deux heures pour chaque dispositif (SAVA et SAM) et sous la direction du cadre éducatif. Elles permettent un échange sur les nouvelles demandes et les accompagnements en cours. L'analyse des écarts entre les activités prévues et réalisées est également effectuée.
- ✓ <u>Les réunions interservices et institutionnelles</u> (le jeudi matin) : elles sont animées par la Direction et/ou CSE. Un certain nombre de points concernant l'évolution du secteur, les projets en cours ou à venir, les partenariats, l'organisation de la structure, etc. sont évoqués. Les réunions interservices permettent d'échanger sur des situations particulières de bénéficiaires des services.

- ✓ <u>Les séances de travail</u> en lien avec les chantiers initiés et en cours sur des thèmes concernant le service ou transversaux à l'association (ex : évaluation interne, RGPD, CPOM...).
- ✓ <u>Les séances d'appui individuel</u>: chaque travailleur social est amené à rencontrer semestriellement le cadre éducatif afin de faire le point sur son activité, sur les problèmes et interrogations qu'il rencontre dans sa pratique au quotidien. Ces échanges permettent des réajustements tant au niveau des objectifs qu'au niveau des postures professionnelles.

Les réunions externes et formations :

Il s'agit de réunions partenariales organisées pour la plupart sur des thèmes en lien avec l'activité du service. Par ailleurs, les travailleurs sociaux participent régulièrement à des journées professionnelles et formations en lien avec leurs pratiques dans un objectif de professionnalisation continue. La période de crise sanitaire a fortement diminué ces rencontres entre partenaires.

Le cadre éducatif a en charge l'organisation et le contrôle de l'activité du service. Il garantit la mise en œuvre et l'évaluation des projets personnalisés des personnes accompagnées sur les deux dispositifs. Il est, par ailleurs, le référent éducatif pour l'ensemble des travailleurs sociaux.

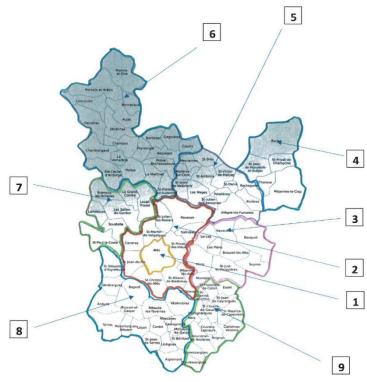
2. <u>Le territoire d'intervention du SAVS et données statistiques sur la population</u>

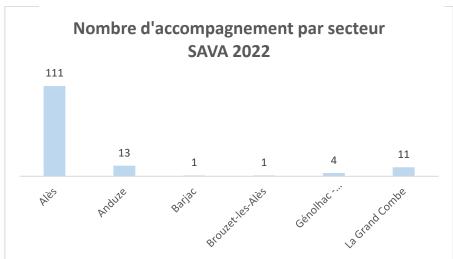
Le territoire d'intervention du SAVS est identique à celui du SAMSAH, à savoir le bassin alésien qui s'étend de Génolhac à Barjac, en passant par Anduze et Lédignan. Ce territoire s'étend sur 9 des 23 cantons gardois.



L'agglomération alésienne compte près de 132 000 habitants sur 73 communes. Alès en est la ville la plus peuplée avec 42 452 habitants. Le territoire d'intervention du SAVS (147 624 habitants) n'est pas calqué sur l'agglomération du Grand-Alès. *Chiffres Insee, 2019...*

Origines des bénéficiaires par secteur en 2022





Nombre d'accompagnement par secteur

Alès	111	78,72%
Anduze	13	9,22%
Barjac	1	0,71%
Brouzet-les-Alès	1	0,71%
Génolhac - Chamborigaud	4	2,84%
La Grand Combe	11	7,80%
TOTAL	141	100,00%

Malgré le déploiement des permanences accueils d'Anduze et de la Grand Combe, la concentration à + de 78 % demeure sur le proche secteur d'Alès. Des partenaires du territoire de St Ambroix-Bessèges (CMS, pays de la Cèze, Mairies...) nous sollicitent pour être présents. Par manque de moyens humains, il nous est difficile actuellement de pouvoir s'investir pleinement dans ce secteur géographique.

3. Les chantiers mis en œuvre en 2022

a. Les chantiers en lien avec l'organisation

✓ Le RGPD

Nous avons poursuivi le travail engagé en 2021. A partir de la fiche d'activité Excel proposée par la CNIL nous avons construit le registre de traitement simplifié. La base de ce travail s'appuie sur les procédures existantes ainsi qu'une aide apportée lors de la formation du schéma directeur dans nos locaux en 2021. Cette construction de l'outil RGPD se poursuivra au cours du premier semestre 2023 et sera évalué et sans doute corrigé dans le cadre de la mise en route l'ESMS numérique.

✓ Transformation ESMS numérique

Le 30 juin 2022 avec 6 autres ESMS, nous avons répondu à l'appel à projet ESMS numérique. Nous avons été retenus par l'ARS Occitanie pour une mise en place d'une solution numérique inter opérable avec certains services du sanitaire et le déploiement du dossier de l'usager informatisé (DUI). La mise en route s'effectuera à compter du second trimestre 2023 (mai-juillet). Avec l'aide du chargé de mission mandaté par la société Okantis, il s'agira d'établir un diagnostic de nos maturités numériques, de définir les attentes de chacun concernant les capacités du logiciel. Suite à un appel d'offre, nous retiendrons un éditeur proposé sur la liste de la HAS. Puis le déploiement de l'outils associé à une compatibilité technique et de formation s'étalera jusqu' au dernier trimestre 2024. La composition de notre GRAPPE regroupe 2 structures de l'agglomération Alésienne : la Cezarenque et le CABA et 4 du secteur de Nîmes : Hubert pascal, DITEP des garrigues, DITEP des Alicantes et l'IME des Platanes.

✓ Formation handicap psychique

Nous avons mis en place une formation « accompagnement des personnes porteuses d'handicap » psychique. En partenariat avec l'UNAFAM, il s'agissait de construire un référentiel adapté à nos attentes et besoins des équipes déjà sensibilisées à cette thématique. Les 4 jours ont permis d'aborder et d'approfondir les spécificités d'un travail auprès de ce public dans des dispositifs ambulatoires.

4. L'expression des usagers et l'information sur leurs droits

a. L'expression des usagers

Depuis 2014, un Groupe d'Expression Trimestriel a été mis en place au sein du CABA. Il s'agit de l'équivalent d'un Conseil de la Vie Sociale. Avec la réforme d'avril 2022, mise en route en 2023, cette instance devient « Conseil de Vie Sociale ».

En 2022, ce sont six usagers élus qui représentent les 3 services/dispositifs du CABA. Les usagers représentants sont élus pour une période de 2 ans. Cette année à l'automne 2022 nous avons procédé à l'élection des nouveaux membres de ce comité. 8 membres sont élus pour participer au prochain CVS. 4 rencontres du groupe d'expression se sont déroulées au cours de l'année 2022. Des questions relatives à la proposition et à la diversité des activités, demeurent l'essentiel des préoccupations des usagers.

b. L'atelier d'information des droits des usagers

Depuis 2014 et le chantier sur la refonte des outils de la loi de 2002, le CABA a mis en place un certain nombre d'outils d'information à destination des usagers sur leurs droits : panneau d'information, règlement de fonctionnement, livret d'accueil et atelier d'information des droits des usagers.

Ces ateliers sont proposés systématiquement à tous les usagers du service qui sont admis en phase d'accueil/admission. Ils sont animés par deux professionnels des services à tour de rôle. Un diaporama présente les différents droits rattachés à la loi de 2002-2 en termes simples et avec des exemples concrets. Les outils qui permettent de connaître et/ou d'exercer ces droits sont également présentés. Enfin, une visite des services avec présentation des panneaux d'informations sur les droits est faite à l'issue de la réunion. Les usagers peuvent être accompagnés par une ou deux personnes de leur entourage.

Pour les personnes qui sont dans l'impossibilité de venir au sein des locaux cette information peut avoir lieu à domicile par un professionnel du service.

En 2022, 18 personnes ont bénéficié de l'atelier d'information des droits des usagers.

5. Le partenariat en 2022

C'est un axe fort de notre engagement dans l'accompagnement des personnes. Il s'agit d'explorer d'autres alternatives de fonctionnement. Par son existence, le CABA se doit de fédérer l'ensemble des acteurs du bassin Alésien afin de rendre plus transversale les projets des bénéficiaires. En cela, le SAVA comme le SAM s'appuient sur ce terreau d'initiatives et de structures aux divers horizons professionnels. Nous avons participé aux plateformes territoriales coordonnées par RESEDA tout au long de l'année 2022. Des partenariats culturels (Pôle cirque, Festival Itinérances) se sont poursuivis. Progressivement les différents partenaires viennent à notre rencontre afin de co-construire de futurs projets d'accompagnement.

a. Poursuite du partenariat avec la Médiathèque d'Alès

Ce partenariat s'inscrit dans le cadre de la convention qui nous lie avec la médiathèque.

Les actions réalisées dans le cadre du plan annuel d'actions concernant les bénéficiaires du SAM. Ainsi, les ateliers informatiques et jeux avec les animateurs de cet espace ont jalonné l'année 2022 à raison d'une action par semaine pour 8 bénéficiaires à chaque animation.

b. Poursuite du partenariat avec l'IMPRO Les Châtaigniers, ITEP des Cévennes

Ce partenariat s'inscrit dans le cadre de la convention qui nous lie avec l'IMPRO. Il a permis, en 2022, d'accueillir régulièrement 2 jeunes dans le cadre des séances de sport adapté mis en œuvre au SAM. En amont de l'intégration dans ses activités, trois visites de groupe de jeunes de l'IMPRO ont été organisées. Deux visites avec l'Itep des Cévennes sont venues compléter cette initiative. L'objectif de ce partenariat est d'attirer davantage de jeunes au sein des activités du SAM et SAVA afin de préparer leurs sorties de ces structures.

Nous souhaitons toujours étendre ce type de partenariat avec l'IME de l'ARTES et l'IME de Rochebelle.

c. Poursuite du partenariat avec les ESAT

Cette année nous avons renforcé notre travail de coopération avec les ESAT de l'Agglomération d'Alès. Un travail a été mené entre les équipes du SAVS du CABA et celles des ESAT permettant de mieux cibler les besoins de chacun en matière de coopération pour faciliter les échanges et aboutir à l'intégration de personnes sur les différents sites des ESAT et au suivi dans les différentes dimensions de leur vie quotidienne afin de garantir la pérennité de leur emploi.

Ce partenariat opérationnel permet l'organisation notamment de visites trimestrielles avec l'ESAT des Gardons par un groupe d'usagers du SAVA souhaitant intégrer le milieu protégé et facilitent les liens entre les équipes pour l'intégration et le maintien des travailleurs d'ESAT accompagnés par le SAVS. L'organisation de ce partenariat a été dévolu au cadre éducatif du CABA et une convention de partenariat proposée par la direction du CABA a été renouvelée en 2022. Nous souhaitons développer ce type de partenariat avec l'ESAT de l'Artes- les Olivettes et de la Cezarenque demandeurs des prestations du SAVS.

Par ailleurs, la réforme des ESAT du 14 décembre 2022 nous conduit à renforcer nos interventions auprès de ces établissements dans l'accompagnement de travailleurs handicapés susceptibles de s'inscrire davantage dans le tissu socio-professionnel.

d. La participation au comité de pilotage d'organisation de la SISM 2022

Depuis 2016, le CABA participe au comité de pilotage organisé dans le cadre de la SISM1 qui en 2022 portait sur le thème « Santé mentale et environnement ». Les actions organisées dans ce cadre ont permis à des professionnels et des usagers du CABA de participer au comité de pilotage pour l'organisation de la semaine de la santé mentale, au cours d'octobre 2022.

e. La coopération avec la structure Solidarnet

Solidarnet a pour vocation de faire face à la fracture numérique. Parfois ils accueillent des personnes en situation de handicap. Depuis le mois d'octobre 2021, une permanence accueil pour les personnes connues ou non en situation de handicap vise l'accompagnement vers l'autonomie pour des démarches administratives dématérialisées, une plus grande connaissance des outils numériques (ordinateur, tablette ou téléphone portable). Jusqu'au printemps 2022 un professionnel du CABA proposait ses services deux fois par mois dans les locaux de Solidarnet. Au regard de la demande nous proposons actuellement un rendez-vous hebdomadaire.

1

¹ Semaine Internationale pour la Santé Mentale

II. Public et activité en 2022

1. <u>Données générales sur l'activité du SAVS</u>

Pour rappel le SAVS possède un agrément pour 230 personnes. Il se répartit entre deux dispositifs : le SAVA (service d'accompagnement vers l'autonomie) 130 personnes et le SAM (service d'activités et de médiation) 100 personnes.

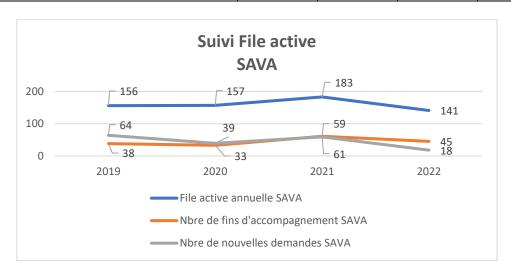
a. Données sur l'activité d'accompagnement du service

Le SAVS dispositif SAVA et SAM réunis a enregistré 28 nouvelles demandes d'accompagnement enregistrées dans nos files actives en 2022 pour 113 en 2021. Plus de 40 personnes en liste d'attente au 31 décembre 2022. Le maintien d'une gestion des admissions au plus proche de l'autorisation contribue à cette forte diminution.

Le tableau ci-dessous présentent l'activité du dispositif SAVA en 2022 et son évolution sur les quatre dernières années :

File active SAVA

	2019	2020	2021	2022
File active annuelle SAVA	156	157	183	141
Nbre de fins d'accompagnement SAVA	38	33	61	45
Nbre de nouvelles demandes SAVA	64	39	59	18



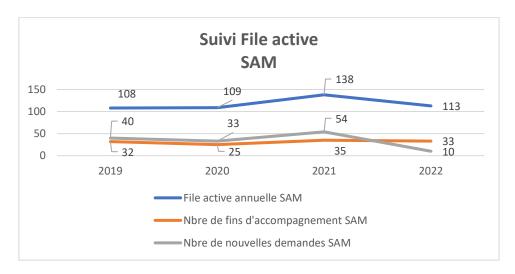
Par manque de moyens humains, le nombre de personnes accompagnées en 2022 a diminué de – 23% par rapport à 2021.

Il est à noter que dans les chiffres de la file active n'apparait pas les accompagnements de notre permanence accueil qui s'élève à 97 bénéficiaires pour 2022.

Le tableau ci-dessous présente l'activité du dispositif SAM en 2022 et son évolution sur les quatre dernières années :

File active SAM

	2019	2020	2021	2022
File active annuelle SAM	108	109	138	113
Nbre de fins d'accompagnement SAM	32	25	35	33
Nbre de nouvelles demandes SAM	40	33	54	10



Par manque de moyens humains, le nombre de personnes accompagnées en 2022 a diminué de – 18% par rapport à 2021.

Soit au total 254 situations accompagnées pour un agrément de 230 (+9%).

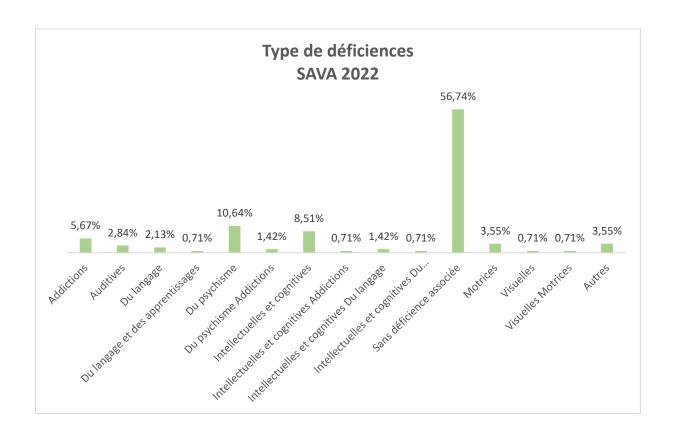
2. <u>Données sur le public accompagné au SAVS en 2022</u>

a. Caractéristiques des bénéficiaires

Le SAVS a pour vocation d'accueillir des personnes en situation de handicap, avec tout type de handicap.

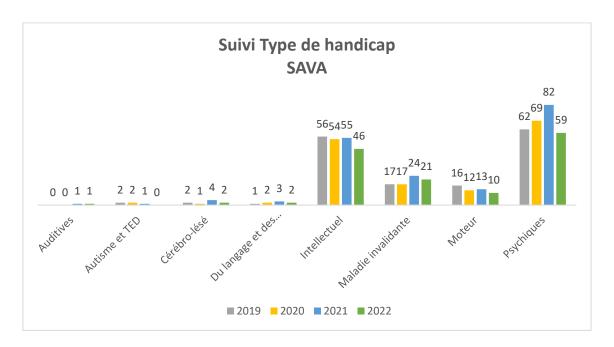
Pour le SAVA, les données ci-dessous ne présentent que les caractéristiques des personnes qui ont bénéficié en 2022 d'un accompagnement personnalisé avec un référent identifié. Un certain nombre de personnes fréquente également le service dans le cadre de la permanence-accueil et ne font pas l'objet d'un suivi personnalisé.

Pour le SAM, les données ci-dessous présentent les caractéristiques de toutes les personnes ayant participé au moins à une activité au cours de l'année, qu'elles bénéficient ou pas conjointement d'un accompagnement individualisé par les professionnels du SAM.



Type de handicap

	2019	2020	2021	2022
Auditives	0	0	1	1
Autisme et TED	2	2	1	0
Cérébro-lésé	2	1	4	2
Du langage et des apprentissages	1	2	3	2
Intellectuel	56	54	55	46
Maladie invalidante	17	17	24	21
Moteur	16	12	13	10
Psychiques	62	69	82	59
TOTAL	156	157	183	141

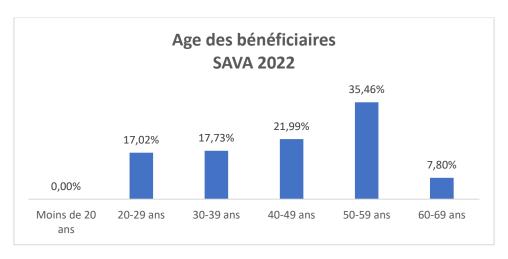


Le handicap psychique reste prédominant et représente + de 41 % au SAVA de la totalité des personnes. Ce chiffre est stable d'une année sur l'autre pour le SAVS. Nous observons une stagnation des accompagnements pour les personnes déficientes intellectuelles passant de 32 % en 2022 pour 33 % en 2021. L'amélioration du travail partenarial avec les ESAT et des IME du Bassin Alésien est un élément de réponse de ces constats ainsi que l'ouverture des foyers d'hébergement vers des dispositifs d'habitat inclusif.

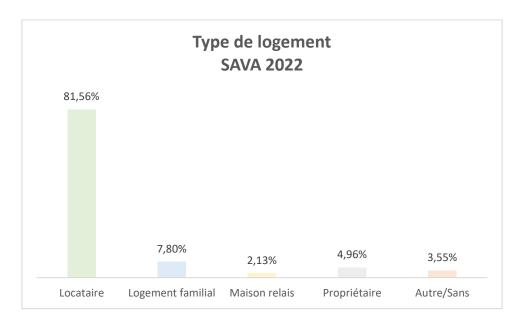
Répartition	par	genre	des
bénéficiaire	S		

	2019	2020	2021	2022
Femmes	62	64	74	60
Hommes	94	93	109	81
TOTAL	156	157	183	141

Ages des bénéficiaires au SAVA en 2022



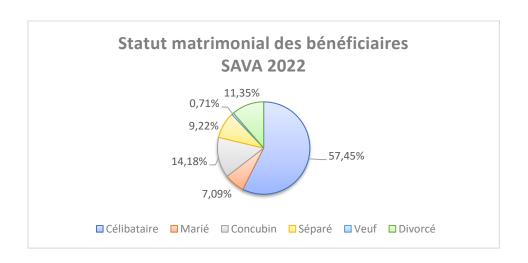
Données sociales des bénéficiaires



Mode de vie des bénéficiaires

Mode de vie des bénéficiaires

Avec ses parents	9	6,38%
En couple	28	19,86%
En famille	11	7,80%
Habitat collectif ou semi- collectif	1	0,71%
Seul	89	63,12%
Seul avec enfants	1	0,71%
Autres	2	1,42%
TOTAL	141	100,00%



3. Données sur l'activité du SAVA

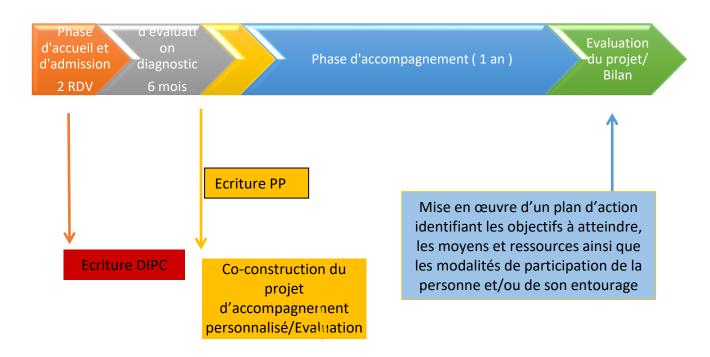
a. La déclinaison de l'accompagnement par phase et typologie de parcours

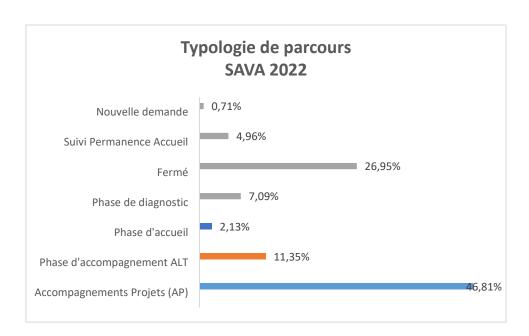
Pour rappel, l'accompagnement se répartit en 3 typologies de parcours :

- Accompagnement Projet (AP): la demande de la personne est bien identifiée. L'accompagnement qui en résulte participe à une amélioration du cadre de vie de la personne (logement, inclusion sociale), à une concrétisation d'un projet (travail, vie familiale...). Les objectifs sont bien cernés et supposent une obligation de moyens. La durée de l'accompagnement est déterminée avec l'usager et une évaluation est réalisée à l'issue de celui-ci.
- Accompagnement à Long Terme (ALT): dans ce type de parcours, la personne bénéficie d'un étayage notamment à l'issue d'un accompagnement projet qui permet une certaine stabilité dans les différentes dimensions de sa vie. Des difficultés peuvent néanmoins être encore présentes et un accompagnement peut être nécessaire pour coordonner les différents intervenants et permettre ainsi le maintien au domicile de la personne. L'accompagnement s'inscrit dans une durée plus longue et peut être renouvelé à plusieurs reprises et formalisé par un projet d'accompagnement.
- Suivi permanence avec référent : réservé à un certain nombre de personnes qui utilisent la permanence-accueil comme un lieu-ressource mais de manière beaucoup plus fréquente et avec des demandes se situant sur plusieurs champs de leur vie quotidienne. Après repérage de ces personnes par les professionnels du service, un référent est désigné et évalue l'ensemble de leurs difficultés afin de les amener doucement vers un accompagnement plus structuré, gage d'une autonomie retrouvée. Les personnes accompagnées dans cet espace ne bénéficient pas d'un projet d'accompagnement formalisé. La durée et les modalités de l'accompagnement (visites à domicile et accompagnements extérieurs sont possibles) varient en fonction des besoins de la personne.

Selon l'évolution de leur projet de vie et de capacité d'autonomie, un bénéficiaire peut être répertorié dans différentes typologies et parfois même dans une même année, il peut y avoir changement de catégorie de typologie.

Le processus d'accompagnement se décline en phase selon le schéma suivant :





Une même personne peut bénéficier de plusieurs typologies de parcours dans une année.

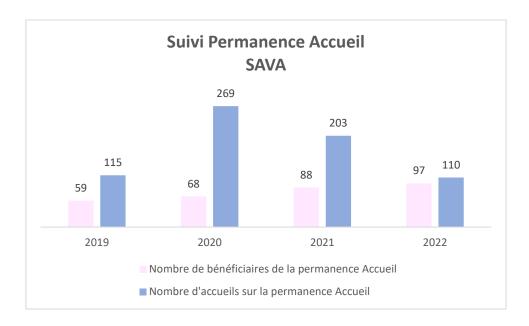
Nous observons une stabilisation des ALT et des AP. On relève une diminution des phases d'accueil et d'évaluation depuis 2021 liée à la baisse des admissions des nouvelles demandes. Nous relevons une stabilité des autres modes d'accompagnements. Par ailleurs, la diminution des accompagnements à long terme peut s'apparenter à des projets personnalisés mieux ciblés en lien avec un travail partenarial exponentiel.

b. $\,\,\,$ Données sur l'activité de la $\,$ permanence accueil du SAVA

Pour rappel, l'accueil dans le cadre de la permanence-accueil est réservé à un public qui utilise cet espace-ressource dans le cadre de démarches ponctuelles et immédiates sans référent identifié ni projet d'accompagnement élaboré. En 2022 97 personnes (hors file active) ont bénéficié de ce dispositif.

La permanence-accueil est ouverte sans rendez-vous les lundis, mercredis et vendredis matins de 9h à 11h et deux fins de journée par semaine de 17h à 18h, les mardis et jeudis.

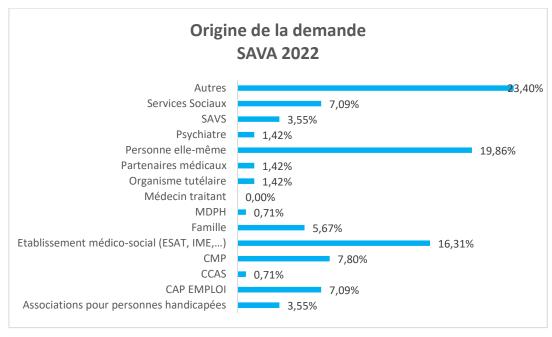
Les graphiques ci-dessous en présentent l'activité.



Le chiffre du nombre d'accueil de bénéficiaires non-suivis est en hausse (97/110 en 2022 pour 88/203 en 2021) au regard du « gel » d'accompagnement projet dès le mois d'octobre.

La permanence accueil est venue palier à l'absence de dispositifs d'accompagnement plus soutenus en temps « ordinaire ».

c. Origine des demandes d'accompagnement au SAVA en 2022



Nous observons une stabilité chaque année de la provenance des demandes. Si l'intervention ne peut se réaliser qu'avec l'approbation de la personne, l'intervention d'un tiers institutionnel est en règle générale à l'origine de l'information. Plus de 47,5% de l'origine de la demande incombe aux partenaires agissant sur le territoire. 24% viennent exclusivement du secteur médico-social. Ces chiffres restent identiques entre 2019, 2020 et 2021.

d. Présentation des fins d'accompagnement

En 2022, il y a eu 55 fins d'accompagnement. Le tableau ci-dessous répertorie les motifs de ces fins d'accompagnement :

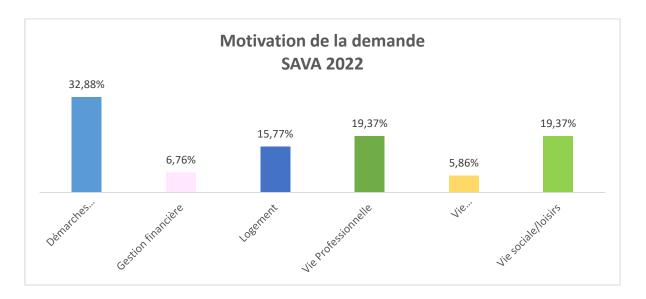
Motifs des fins d'accompagnements

	2019	2020	2021	2022
Décès	1	2	1	2
Perte de contact	5	7	19	11
Interruption à la demande du Service	0	0	1	3
Interruption à la demande de l'usager	7	1	9	1
Déménagement / Réorientation	5	8	4	5
Réponse à la demande	20	14	27	33
TOTAL	38	32	61	55

La hausse de la fin d'accompagnement (55 pour 141) à la demande de l'usager s'apparente à des réponses mieux ciblés des attentes des personnes et de la poursuite de leur projet de suivi. Cependant, certains objectifs d'accompagnement visent des demandes moins chronophage (administratif, recherche de logement).

e. Eléments d'analyse de la demande des personnes au SAVA lors de la phase d'accueil/admission Le graphique ci-dessous présente les types de demandes énoncées par les usagers lors de la phase d'admission.

Sur les trois dernières années, l'origine des motivations de la demande d'accompagnement reste constante.



La proportion importante de demande en lien avec la vie professionnelle s'explique par les partenariats engagés par le CABA avec les ESAT du Bassin Alésiens (Les Gardons, ARTES-les Olivettes et La Cézarenque) qui prévoient des visites organisées des ESAT, et le renforcement du suivi des stagiaires ESAT accompagnés par le CABA. Ainsi, un certain nombre de partenaires nous adresse les personnes pour un accompagnement vers le travail en milieu protégé.

L'évaluation des besoins et capacités d'autonomie réalisée pendant la phase de diagnostic par les professionnels du SAVA permet de valider ou pas les demandes initiales et de prioriser les domaines d'intervention. Le besoin d'accompagnement pour des démarches administratives est en expansion. Cela reste la principale entrée qui ouvre par la suite sur d'autres besoins d'accompagnement.

f. Les modalités d'accompagnement

Le service décline l'accompagnement qu'il réalise auprès des personnes autour de quatre types d'actes nommés modalités d'accompagnement, regroupés sous le terme de **RAVE** et dont voici la définition :

Réceptions: rendez-vous dans les locaux du service

Accueil: Dans les locaux du service mais sans rendez-vous

Visites : rencontre au domicile, à l'intérieur ou en extérieur (COVID 19)

Extérieur : démarches effectuées (avec ou sans la personne) à l'extérieur de son domicile et du service.

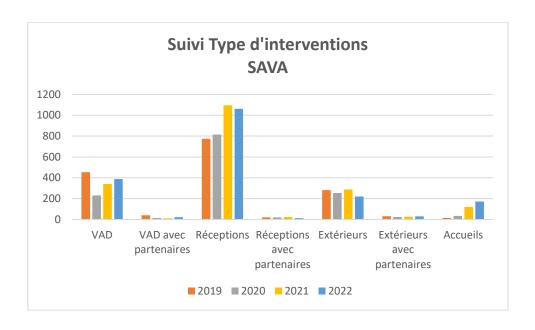
A ces modalités s'ajoutent d'autres actes professionnels :

- Entretien téléphonique avec l'usager : il s'agit d'un contact sur un ou des sujets en lien avec son accompagnement. Ne sont pas comptabilisés ainsi dans cette catégorie, les appels pour une prise de rendez-vous par exemple. Depuis le 1^{er} janvier 2020, nous comptabilisons de façon plus précise tous les appels téléphoniques. Lors des périodes de confinement, l'équipe du SAVA et du SAM a renforcé ce type d'intervention
- Entretien avec l'entourage : celui-ci peut être physique ou téléphonique mais toujours sans l'usager même si la teneur du contact et des propos sont discutés avec celui-ci. Par entourage, nous entendons toute personne représentant une ressource pour la personne
- Entretien avec des partenaires : même définition que pour l'entretien avec l'entourage
- Courrier/mail
- Réunions projet

Type d'interventions

	2019	2020	2021	2022
VAD	454	231	340	388
VAD avec partenaires	41	15	12	22
Réceptions	775	815	1095	1061
Réceptions avec partenaires	21	20	24	13
Extérieurs	281	254	288	220
Extérieurs avec partenaires	32	23	26	29
Accueils	15	35	121	172
TOTAL	1619	1393	1906	1905

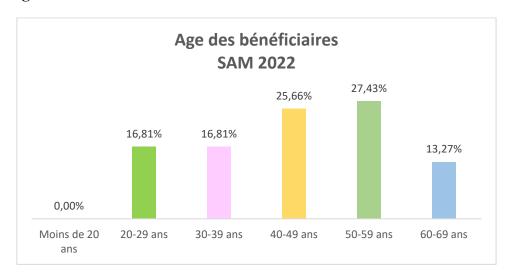
En 2022, nous observons un maintien du nombre de type d'intervention à corréler avec la diminution de notre file active et des procédures sanitaires COVID 19 encore présentes en 2021.



4. Données sur l'activité du SAM

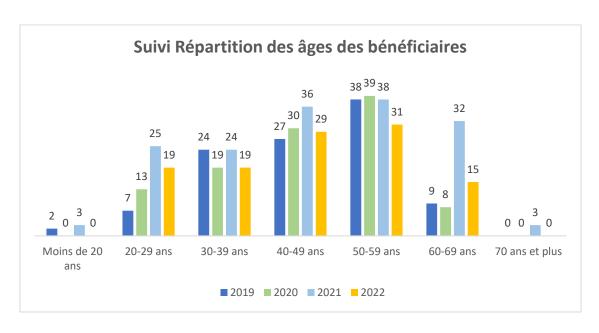
Pour rappel le SAVS possède un agrément pour 230 personnes. Il se répartit entre les deux dispositifs.

Age des bénéficiaires au SAM en 2022



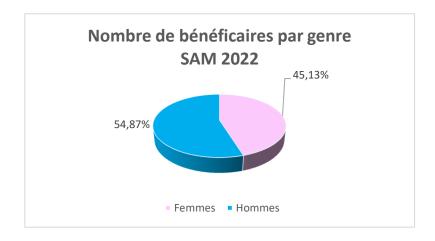
Répartition par Age des bénéficiaires

Total	113	100,00%
70 ans et plus	0	0,00%
60-69 ans	15	13,27%
50-59 ans	31	27,43%
40-49 ans	29	25,66%
30-39 ans	19	16,81%
20-29 ans	19	16,81%
Moins de 20 ans	0	0,00%

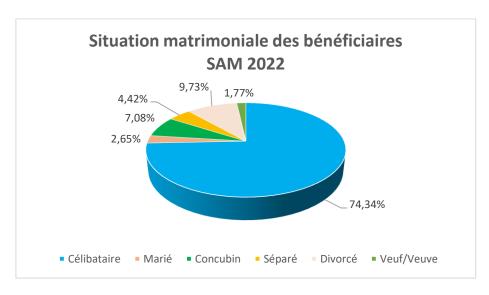


31% des personnes accompagnées situées entre 50 et 69 ans occupent une place prépondérante dans l'offre de service demandant une attention particulière dans le développement de nos propositions d'activités. Cela interroge notre limite d'accompagnement actuelle de 62 ans.

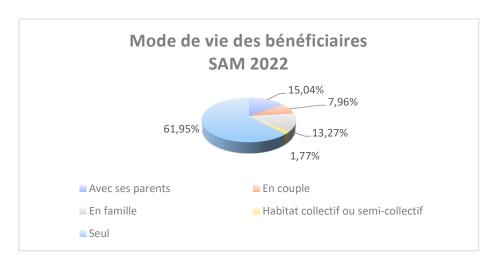
Bénéficiaires par genre



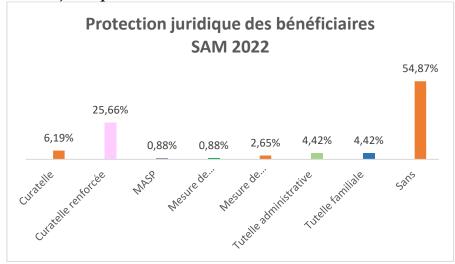
Situation matrimoniale



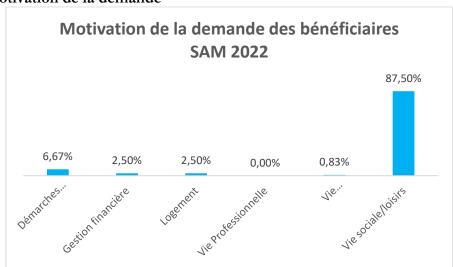
Mode de vie des bénéficiaires



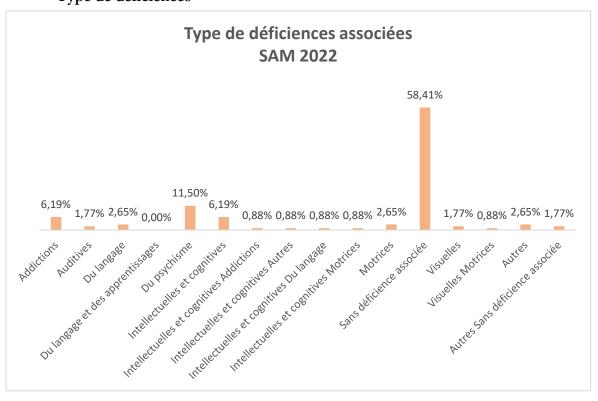
Protection juridique



Motivation de la demande



Type de déficiences

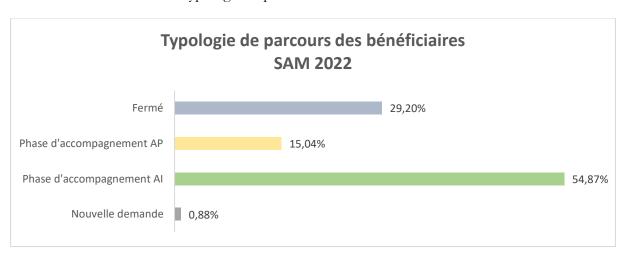


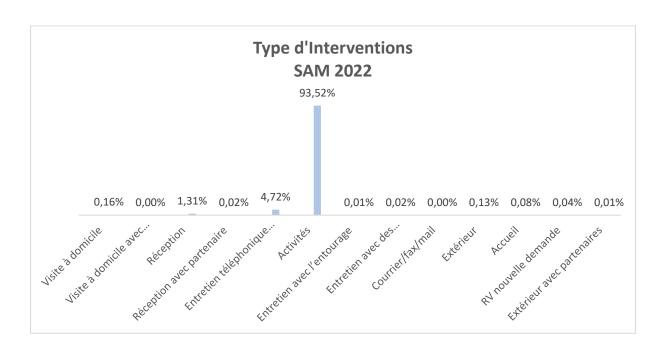
Dans le cadre de la réactualisation du projet de service du SAVS en 2015 et en 2023, de nouvelles modalités d'accompagnement ont été mises en place dans les deux dispositifs que sont le SAVA et le SAM afin de permettre un accompagnement global des personnes susceptibles de bénéficier des deux dispositifs. Ainsi, le dispositif SAM qui n'était dévolu qu'au développement d'activités collectives a évolué. En 2022, les personnes nouvellement accompagnées peuvent bénéficier d'un accompagnement individuel mis en œuvre par les professionnels du SAM selon leur problématique et leur volonté d'adhésion à un accompagnement personnalisé. Comme au SAVA, les personnes vont bénéficier du même processus d'accompagnement.

Par ailleurs, comme pour le dispositif SAVA, il existe dorénavant une typologie de parcours d'accompagnement au SAM :

- L'accueil référent (AI): la personne sollicite le service de sa propre initiative comme un lieu ressource lorsqu'elle en éprouve le besoin, pour une difficulté passagère. Aucun projet personnalisé n'est formalisé, la durée et les modalités de l'accompagnement (visites à domicile et accompagnements extérieurs sont possibles) varient en fonction des besoins de la personne. Un référent est nommé pour faciliter le suivi. Si les sollicitations deviennent trop fréquentes, le Service pourra proposer à la personne d'établir un projet d'accompagnement.
- L'accompagnement projet (AP) : la demande de la personne est bien identifiée. L'accompagnement qui en résulte participe à une amélioration du cadre de vie de la personne (logement, inclusion sociale), à une concrétisation d'un projet (travail, vie familiale...). Les objectifs sont bien cernés et supposent une obligation de moyens. La durée de l'accompagnement est déterminée avec l'usager et une évaluation est réalisée à l'issue de celui-ci. Une co-construction entre les services du SAVA et du SAM se met en place avec l'accord de l'usager.
- La phase d'accueil et d'évaluation : dans le cadre de l'accompagnement mis en œuvre, des objectifs sont définis avec l'usager en lien avec les attentes et besoins. Dans ce processus, la participation de l'entourage à l'accompagnement et aux objectifs est essentielle. A l'issue de l'accompagnement, lors de la phase d'évaluation le projet personnalisé sera défini avec l'accord du bénéficiaire. C'est une étape importante de notre dispositif au SAM.

Le graphique ci-dessous présentent le nombre de bénéficiaires qui en 2022 ont bénéficié d'une typologie de parcours au SAM.

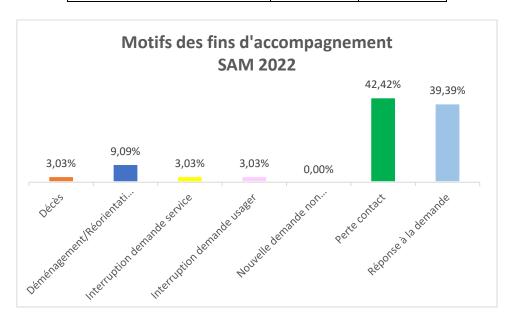




b. Fin d'accompagnement au SAM en 2022

Motifs des fins d'accompagnements

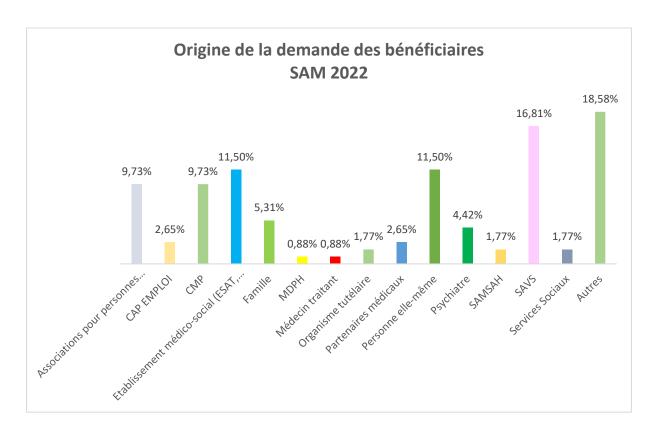
TOTAL	33	100,00%
Réponse à la demande	13	39,39%
Perte contact	14	42,42%
Nouvelle demande non aboutie	0	0,00%
Interruption demande usager	1	3,03%
Interruption demande service	1	3,03%
Déménagement/Réorientation	3	9,09%
Décès	1	3,03%



En 2022, il y a eu au SAM 33 fins d'accompagnement. Le Graphique ci-dessus répertorie les motifs de ces fins d'accompagnement. La fin d'accompagnement pour perte de contact est importante du fait de la difficulté pour ces personnes à réinvestir les activités du SAM après les 2 années de crise sanitaire.

c. Origine de l'orientation vers le SAM

Le graphique ci-dessous présente la personne ou le tiers à l'origine d'une orientation vers le SAM en 2022.



d. Données sur l'activité du SAM en 2022

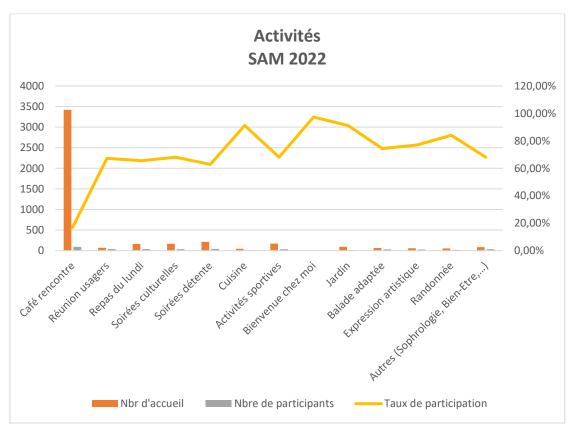
Depuis 2015, le SAM construit des projets d'accompagnement individualisés avec certains usagers qui viennent au SAM pour la première fois ou depuis longtemps. Ce choix s'appuie sur des besoins repérés par les professionnels ou des demandes de certains bénéficiaires. Une réflexion de construction de projet d'accompagnement personnalisé avec la référence des grilles de nomenclatures SERAFIN PH a démarré à la fin de l'année. A côté de ce travail d'accompagnement, un certain nombre d'activités est proposé pour favoriser le lien social et l'accès aux loisirs et à la culture.

Dans le cadre de mission d'accompagnement, les professionnels réalisent donc, à l'instar de leurs collègues du SAVA, des interventions dans différents domaines.

Les données ci-dessous présentent le nombre de personnes et le taux d'occupation en lien avec ces interventions.

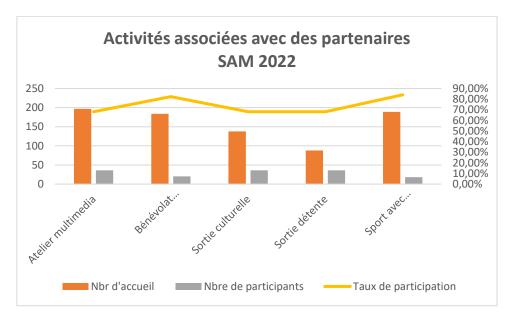
Activités conduites par l'équipe du SAM

	Nbr d'accueil	Nbre de participants	Taux de participation
Café rencontre	3422	94	16,81%
Réunion usagers	69	37	67,26%
Repas du lundi	164	39	65,49%
Soirées culturelles	167	36	68,14%
Soirées détente	214	42	62,83%
Cuisine	47	10	91,15%
Activités sportives	172	36	68,14%
Bienvenue chez moi	3	3	97,35%
Jardin	92	10	91,15%
Balade adaptée	67	29	74,34%
Expression artistique	56	26	76,99%
Randonnée	53	18	84,07%
Autres (Sophrologie, Bien- Etre,)	85	36	68,14%
Total	4611	416	



Activités conduites par l'équipe du SAM associées à des partenaires

	Nbr d'accueil	Nbre de participants	Taux de participation
Atelier multimédia	197	36	68,14%
Bénévolat Itinérances/Cirque	184	20	82,30%
Sortie culturelle	138	36	68,14%
Sortie détente	88	36	68,14%
Sport avec intervenant	189	18	84,07%
Total	796	146	



En 2022, la création (par redéploiement) d'un poste de coordinateur partenarial a relancé et développé notre activité auprès des acteurs culturels de l'agglomération d'Alès.

e. Présentation de quelques activités

♦ Activité sportive avec un intervenant de sport adapté

Le sport est une pratique sociale et culturelle forte. Si la pratique d'un sport n'est pas automatiquement socialisante ou éducative, c'est un outil éducatif et social indéniable.

L'objectif d'un projet sportif à finalité sociale et éducative sera donc de participer à l'acquisition de compétences sociales en fonction des besoins comme retisser des liens, de réintégrer des repères sociaux, de réinvestir des valeurs personnelles, collectives et sociales.

Depuis 2017, le CABA a donc mis en place une fois par semaine une séance de sport adapté. Cette année 2 jeunes de l'IMPRO des Chataigniers ont pu participer à ces séances. Diverses pratiques sportives sont proposées au public (basket, multisport, jeux de raquette...). En 2022, nous souhaitons proposer un créneau d'activités sportives adaptées à des personnes plus âgées. Par ailleurs, des partenariats avec des clubs de sport de droit commun permettent aux usagers de découvrir d'autres disciplines sportives : escrime, tir à l'arc...

Cependant, cette activité a souffert de l'absence récurrente de l'intervenant sportif. L'équipe du SAM a su palier ces absences en proposant des activités de pratiques sportives adaptées avec l'aide de 2 remplaçantes.

♦ Atelier d'expression manuelle et artistique

Cet atelier a été mis en place afin de proposer aux bénéficiaires un moyen d'expression différents que la parole. il permet de poser de façon libre, sans jugement les émotions qui nous traversent à un moment donné, qu'elles soient positives et/ou négatives.

A chaque début d'atelier, une thématique est abordée (les émotions, les saisons, l'humeur du moment, l'auto portrait...). Cela donne souvent lieu à de nombreux échanges entre les différents participants. Le but de l'atelier est que chacun puisse exprimer sur le papier son ressenti, ses représentations, son vécu, sa vision tout en utilisant les techniques qu'il souhaite (peinture/dessin/pastel/découpage/collage/impression d'image...).

Le groupe est un soutien et source d'entraide lorsque certains se trouvent en difficultés. Cet atelier est un moment de répit, pour le groupe.

Certaines des réalisations produites lors des ateliers ont été exposées dans le cadre de la journée porte ouverte SAM, ce qui représente une véritable reconnaissance pour ces "artistes".

♦ Atelier multimédia en partenariat avec la Médiathèque d'Alès

Le CABA et la médiathèque Alphonse Daudet d'Alès sont partenaires depuis plus de 10 ans. Dans le cadre de ce partenariat, des ateliers sont proposés aux personnes en situation de handicap, notamment des ateliers d'initiation à l'informatique, des ateliers de jeux de société et des ateliers de jeux vidéo.

Les ateliers d'initiation à l'informatique permettent aux participants d'acquérir les compétences de base en informatique, telles que la navigation sur internet et la gestion d'une adresse e-mail. Ces ateliers sont organisés tous les 15 jours.

Les ateliers de jeux de société visent à encourager les échanges et la socialisation entre les participants, mais également à stimuler leur développement cognitif et leur capacité à résoudre des problèmes. Ces ateliers sont organisés 1 fois par mois. Les ateliers de jeux vidéo, quant à eux, permettent de développer leur vie sociale, leurs compétences cognitives et leur créativité. Nous sélectionnons uniquement des jeux de collaboration. Cela garantit ainsi les échanges entre les participants. Ces ateliers sont organisés 1 fois par mois.

♦ L'espace et café rencontre

Ouvert tous les jours de la semaine, sauf le dimanche (au nombre de six dans les locaux du SAM et d'un à l'Espace Chamson à Alès), les cafés-rencontre (en matinée) et espaces-rencontre (en fin d'après-midi) connaissent une fréquentation régulière et importante depuis leur création. La période « pandémique » a bouleversé cet espace d'accueil. Nous avons appliqué les gestes barrières ainsi que les recommandations de jauges, diminuant aussi le nombre de participants à ces cafés rencontre.

♦ Balade adaptée

L'activité « balade » initialement positionnée sur un créneau tous les 15 jours et composée d'un groupe de marcheurs confirmés a été doublée d'un créneau de balade adaptée, proposé aux personnes souhaitant profiter de la nature sur des parcours moins longs et adaptés à leurs difficultés (personnes à mobilité réduite, en situation de handicap sensoriel, ou reprenant progressivement une activité physique).

♦ Activité cuisine

Cette activité est basée sur l'échange de savoirs et de savoir-faire culinaires. Elle permet l'appropriation de recettes simples, afin de pouvoir les reproduire au domicile (dans le cadre des « Bienvenue chez moi » par exemple).

Elle se décompose en deux ateliers distincts :

- Cuisine rencontre : le groupe est ouvert, échanges et convivialité dominent autour de préparations réalisées et dégustées sur place en fin d'après-midi.
- Cuisine partagée : chaque personne du groupe formé vient proposer une recette simple qui est réalisée en commun afin que chacun puisse s'en approprier toutes les étapes. Les recettes réalisées figurent dans un classeur consultable par tous.

Une fois par mois, l'activité donne lieu à un repas partagé en soirée par le groupe sur une thématique particulière.

♦ Repas partage au SAM

Tous les lundis midi, un repas est organisé dans les locaux du SAM.

Les temps d'organisation (établissement du menu, courses) et de préparation du repas sont partagés par les personnes qui y participent.

◊ *Jardin collectif*

Depuis 2011, le CABA loue une parcelle dans les jardins familiaux d'un quartier d'Alès. Ceux-ci sont gérés par le CCAS. L'intérêt de cette inscription dans un lieu associatif de droit commun est de pouvoir y côtoyer à la fois des habitants des quartiers (principalement des Prés Saint-Jean) mais également diverses associations y cultivant une parcelle.

Des évènements festifs et des travaux collectifs réunissent, tout au long de l'année, tous les jardiniers grâce à l'animatrice déléguée à ces jardins.

♦ Activités sportives

En 2022, comme c'était déjà le cas les années précédentes, un créneau matinal hebdomadaire est consacré au footing ou à la marche rapide.

♦ Activités culturelles

Les sorties au Théâtre du Cratère, les soirées au cinéma, et les sorties dans le cadre des différents évènements culturels de l'année (festival de cinéma Itinérances, festival d'Avignon, Cratère Surfaces, Féria...), sont regroupées sous le terme d'activités culturelles de journée ou de soirée.

♦ Soirées

L'item « soirée » n'englobe pas les sorties au Cratère (Théâtre d'Alès) ni l'activité Culture du Cœur. Certaines soirées sont organisées dans les locaux du SAM autour d'évènements particuliers (anniversaires, projection de vidéos...), d'autres sont liées aux évènements festifs ou culturels du bassin ou à des sorties au restaurant ou dans d'autres lieux (bowling). Comme d'autres, nous avons dû adapter notre offre de service.

Trois nouvelles activités partenariales ont vu le jour en 2022 :

♦ Voyage culturel

L'association "Voyages culturels" tente de donner une seconde vie à des livres en les mettant gratuitement à disposition dans des structures associatives et lors de diverses manifestations.

Les actions mises en place dans ce partenariat sont des ateliers d'écriture, des activités manuelles autour du papier et des ateliers de lecture qui sont proposés aux usagers du CABA. Ces activités ont lieu tous les 15 jours dans les locaux de "Voyages culturels".

Elles permettent aux personnes de découvrir de nouvelles formes d'expression artistique et de développer leur créativité. En participant aux ateliers d'écriture, les usagers du CABA peuvent améliorer leur capacité à s'exprimer par écrit et à développer leur créativité. Les activités manuelles autour du papier peuvent aider les participants à développer leur dextérité et leurs capacités à travailler avec leurs mains, tandis que les ateliers de lecture peuvent les aider à améliorer leur compréhension de la langue et leur capacité à analyser des textes.

Ensuite, des actions de bénévolat sont organisées, telles que la participation à des lâchers de livres et la distribution de livres dans les boîtes aux lettres. Ces actions peuvent aider les bénévoles à améliorer leur communication avec le public et leur capacité à travailler en équipe.

♦ Atelier socio-esthétique

En 2022, nous avons proposé un cycle de 5 séances animées par une socioesthéticienne destinées aux bénéficiaires du CABA. Le groupe était exclusivement composé de femmes. L'objectif de ces séances était d'offrir un moment de bienêtre et de détente aux participantes en leur apprenant des techniques de maquillage adaptées à leurs besoins et en leur fournissant des soins esthétiques.

Chaque séance était structurée autour de différents ateliers, tels que l'atelier de maquillage, l'atelier de colorimétrie, l'atelier de soins des mains, l'atelier de soins du visage et l'atelier de conseil beauté. Les participantes ont ainsi pu apprendre les techniques de base du maquillage.

Les ateliers ont été conçus pour être accessibles à toutes les participantes en utilisant des matériaux et des techniques adaptées à leurs besoins et à leurs capacités. Ces séances ont apporté de nombreux bénéfices aux participantes du CABA. En plus de leur offrir un moment de détente et de bien-être, elles ont permis d'améliorer leur confiance en elles, leur estime de soi, ainsi que leur expression personnelle et leur créativité.

Les ateliers ont également favorisé les interactions sociales et la communication entre les participantes, créant ainsi un espace convivial et bienveillant.

♦ Atelier sophrologie

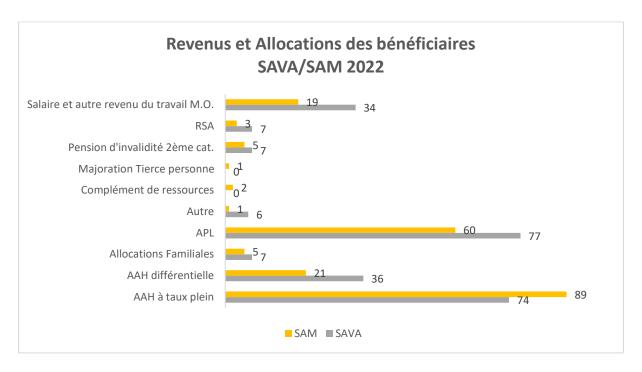
Suite à une formation engagée par une de nos collaboratrices, un atelier sophrologie s'est installé dans des locaux prêtés par la mairie d'Alès. La sophrologie est une méthode de relaxation corporelle et mentale qui vise à améliorer le bien-être de la personne en favorisant une meilleure conscience de soi et une meilleure gestion de ses émotions. La pratique de la sophrologie permet ainsi de réduire les symptômes du stress, de l'anxiété et de la dépression, tout en améliorant la qualité du sommeil, en favorisant la détente musculaire et renforce ainsi l'estime de soi.

5. Données sur le public accompagné au SAVS en 2022

La situation financière précaire des bénéficiaires a des incidences sur leur type d'habitat. Une grande majorité réside en logement social.

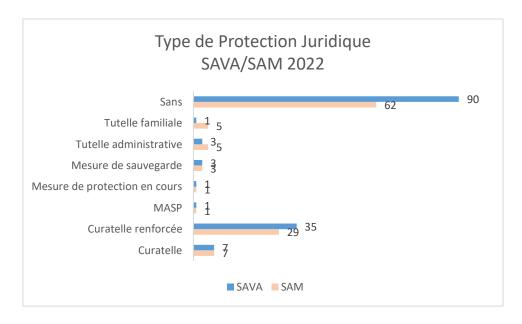
a. Situation financière et administrative

La base de données nous permet d'obtenir la vision de l'ensemble des ressources financières dont bénéficient les usagers du SAVA ainsi que leur capacité à gérer seul ou avec une aide spécifique (protection juridique) leur situation administrative et financière.

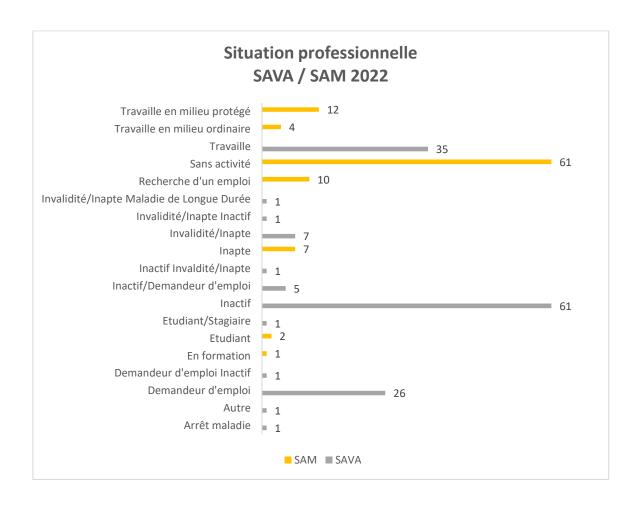


Les caractéristiques en matière de revenus et allocations du public accueilli sur les deux dispositifs sont là-aussi identiques. La grande majorité ont comme ressource essentiellement l'AAH.

Malgré leurs difficultés d'autonomie, une majorité des personnes accompagnées/accueillies sont sans mesure de protection juridique. Néanmoins, les professionnels des services sont amenés à initier des démarches dans ce sens pour certaines d'entre elles.



Situation professionnelle



Nous relevons un fort taux de personnes sans emploi au regard des autres indicateurs d'activités. La formation et le travail en milieu ordinaire restent faible. Le facteur de la mobilité reste un frein important dans les démarches de recherche d'emploi.

III. Rapport financier et budgétaire

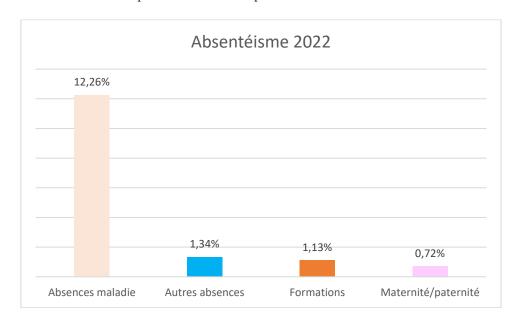
1. Données sociales

a. Données sociales de l'association

Le taux d'absentéisme 2022 du personnel du SAVS s'élève à 13,6 % (hors absence pour formation et congés maternité/paternité). Ce taux se maintien par rapport à 2021 (11 %). Nous avons une salariée en ALD.

Dans la catégorie « absence autre » sont répertoriées :

- Les absences pour enfants malades
- Les absences suite au décès d'un proche
- Les absences pour convenances personnelles



Le nombre de jours total d'enfants malades est de 39 jours pour l'année 2022. Enfin, le taux d'absentéisme en lien avec la formation représente 33 jours de formation en 2022.

L'âge moyen de l'ensemble des salariés du SAVS en 2022 est de 43 ans.

Le tableau ci-dessous répertorie le nombre de jours d'absence pour l'ensemble de l'équipe éducative du SAVS pour l'année 2022.

SAVS	Nbre jours 2022
Absences pour maladie	357
Autres absences	39
Formation	33
Maternité/paternité	21
Grève	0
Total	450

2. Les Charges

a. Charges du personnel salarié

- Nombre ETP pour l'année 2022 : 11.86 ETP
- Le tableau des effectifs est présenté en annexe du Compte Administratif (5.3.1)
- La Convention Collective appliquée est la **CCN 51 rénovée**
- La valeur du point est de 4,447 €jusqu'à fin juin 2022 et de 4,58 € à compter de juillet 2022 (actualisation de la revalorisation au 1^{er} janvier 2023 avec effet rétroactif).
- Le taux de charges sociales est de 49% au lieu de 51,66% prévu au budget prévisionnel et comme appliqué dans le cadre du budget exécutoire. Le montant global et détaillé des salaires ainsi que le nombre de points d'indice de base sont présentés dans le tableau en annexe du compte administratif (5.3.7).

Analyse de l'écart entre le montant de la charge de personnel (salaires bruts + charges) réalisé et celui avancé au BP et au réel N-1:

	2022 Budget Exécutoire Gpe 2	2022 Budget Réalisé Gpe 2	Ecart Exécutoire/Réalisé
SAVS	596 660	600 493	+ 3 833

Pour les charges, écart entre le budget exécutoire et réalisé 2022 : + 3 833 €

L'écart s'explique par différents facteurs :

- Deux contrats CDD pour remplacement ont moins d'ancienneté par rapport aux personnes absentes. Mais avec une prime de précarité de pour un CDD de plus 18 mois.
- Une augmentation des honoraires de 12% pour accompagnement du cadre administratif remplaçant.
- Une augmentation des formations remboursées par l'OPCO santé.

b. Autres charges relatives au groupe II

Honoraires Comptable : 13 793.86 €, soit 1 293 € en plus par rapport au budgété (renfort pour l'absence de notre cadre administratif et aide au diagnostic financier pour le CPOM.

c. Autres charges d'exploitation

	Exécutoire	Réalisé	Ecart	Motifs
Groupe I	35 814	28 995	- 6 819	60623000 – Fournitures d'atelier : - 1516 61121000 – Sport Adapté : - 1 690 61126000 – Séjours : - 1258 61123000 – Prestations ménages : - 1 246 62840000 – Prestations informatiques : - 950 61125000 – Sorties diverses : - 159
Groupe II	596 660	600 493	+ 3 833	Voir ci-dessus
Groupe III	55 695	54 291	- 1 405	63500000 – Taxe Ordures ménagères : - 890 62700000 – Services bancaires : - 188
Total Charges	688 169	683 779	- 4 390	

3. Les produits de la tarification

	Exécutoire	Réalisé	Ecart
Groupe I Conseil Départemental	660 014	660 014	0
•			
Groupe II			
- Remboursement sur rémunération			
- Part. usagers:	6 410	1 095	- 5 315
- Remboursement UNIFAF :			
- Autres subventions :			
- Rabais, ristourne			
Groupe III		13 445	
Intérêt		13 443	12 445
Remboursement indemnité			- 13 445
Remboursement assurance			
Excédent reporté	21 745		
TOTAL PRODUITS	688 169	674 554	+ 8 131

4. Les investissements

		Investissemen	t	Eigeneent
	Prévu	Autorisé	Réalisé	Financement
SAVS	1 300	1 300	1 300	Emprunt et « autofinancement »
Matériel informatique	800	800	2 099	« autofinancement »
Mobilier	500	500	358	« autofinancement »
TOTAL INVESTISSEMENTS	1 300	1 300	2 458	

• <u>Matériel informatique</u>: achat de 3 PC Portables.

• Mobilier: achat d'un réfrigérateur et divers rangements.

5. La synthèse du résultat

a. Détermination du résultat

	TOTAL CLASSE 6	683 779
	TOTAL CLASSE 7	674 555
	Résultat	- 9224
SA VS	EXCEDENT REPORTE	21 745
	Dépenses pour congés payés (variation non opposable)	10 606
	Résultat à affecter	23 127

L'excédent pour l'année 2022 est de **23 127 €**

b. Proposition de l'affectation du résultat exercice N - SAVS

L'association CABA est engagée dans une recherche de locaux. Les locaux actuels ne correspondant plus aux besoins des usagers ni aux normes en terme d'accessibilité pour un Etablissement Recevant du Public. C'est pourquoi nous proposons d'affecter une partie du résultat de 23 127€ sur les réserves affectées à l'investissement de 9127 € et 14000 pour provision d'IDR.

		1068522	Excédents et réserves affectées à l'investissement	9 127,00	
		1068552	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie)		
		1068562 (5)	Réserves de compensation des déficits		
	Affectation en réserves	1068572	Affectation sur les réserves de compensation des charges d'amortissement		
			Reprises sur les réserves de compensation des charges d'amortissement (montant précédé du signe "-")		
		11502	Report à nouveau effectué en application du 1° du I de l'article R. 314-51 du CASF		
SAVS		11503	Report à nouveau affecté au financement de mesures d'exploitation n'accroissant pas les charges d'exploitation des exercices suivants celui auquel le résultat est affecté	14 000,00	
JAVJ		115902	Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales prises en charge sous gestion contrôlées (solde débiteur) - Autres ESSMS relevant de l'article L. 312-1 du CASF (san signe "-")		
		115921 (3)	Amortissements comptables excédentaires différés		
	Affectation	115922 (3)	Dépenses pour congés payés		
	en reports à l' nouveau	115923 (3)	Autres droits acquis par les salariés non provisionnés en application du 3° de l'article R. 314-45		
		115928 (3)	Autres dépenses non opposables aux tiers financeurs		
		115912 ou 1195 (4)	Report à nouveau constitué de charges rejetées des activités sociales et médicosociales (dépenses refusées par l'autorité de tarification)		

c. Proposition de l'affectation du résultat de l'Association CABA

		10685220	Excédents et réserves affectées à l'investissement	
		10685520	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie)	
	Affectation en réserves	10685620	Affectation sur les réserves de compensation des charges d'amortissement	
			Affectation sur les réserves de compensation des charges d'amortissement	
		10685720	Reprises sur les réserves de compensation des charges d'amortissement (montant précédé du signe "-")	
		11502000	Report à nouveau effectué en application du 1° du I de l'article R. 314-51 du CASF	
CABA		11503000	Report à nouveau affecté au financement de mesures d'exploitation n'accroissant pas les charges d'exploitation des exercices suivants celui auquel le résultat est affecté	-204
	Affectation	11590200	Report à nouveau des activités sociales et n contrôlées (solde débiteur) - Autres ESSMS signe "-")	
	en report à	11592100	Amortissements comptables excédentaires différés	
		11592200	Dépenses pour congés payés	
	115	11592300	Autres droits acquis par les salariés non provi 314-45	
		11592800	Autres dépenses non opposables aux tiers financeurs	
		11591200 ou 11950000	Report à nouveau constitué de charges rejetée (dépenses refusées par l'autorité de tarification	

Dépenses liées à des frais bancaires (carte bancaire et frais de tenue de compte). Baisse des cotisations

Demande d'affectation du résultat déficitaire en report à nouveau.

Rapport d'activité établi par Monsieur Bruno DAGRON, Directeur, ayant qualité pour représenter le Service.

Alès, le 25 avril 2023

Bruno DAGRON Directeur